



PREAVIS MUNICIPAL No 15 - 21

Sainte-Croix, le 30 octobre 2015
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande d'adoption du projet routier « Chemin Champs Devant » et « Rue des Rosiers »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Il se réfère au préavis municipal n° 946 - 14 « Aménagements des infrastructures destinées au Secteur de l'Hôpital » et il a pour but de demander l'adoption du dossier routier sur les deux secteurs suivants :

- « Chemin Champs Devant » domaine public communal n° 1131.
- « Rue des Rosiers » domaine public communal n° 1129.

Contexte

Chemin Champs Devant

Une dévestiture agricole en tout-venant d'une largeur de 3 mètres relie l'extrémité de la Rue des Rosiers au Chemin du Canal. Le secteur aval desservant les entreprises Francioli SA et Laurent Buchs n'est plus adapté au trafic des véhicules engendré. Des ornières se sont formées, occasionnant des gros problèmes par le ruissellement des eaux de surfaces et provoquant parfois des inondations jusqu'aux bâtiments situés dans le secteur de la Place du Pont de la Sagne.

Rue des Rosiers

L'Hôpital ainsi que le futur EMS seront desservis par une ligne de transport public, à savoir un bus de la société TRAVYS. Afin d'éviter toute marche arrière lors des opérations de demi-tour, une place de rebroussement sera créée sur le domaine public à l'ouest du bâtiment de l'Hôpital. Cette place permettra de sécuriser et de faciliter les manœuvres des poids-lourds, bus et autres véhicules sur le site.

Avec la construction de l'EMS, une vingtaine de places de parc seront supprimées afin de permettre les accès aux piétons et véhicules au bâtiment. Cette perte sera compensée par la réalisation d'un parking sur le domaine public, qui sera créé au nord du bâtiment souterrain de l'Hôpital sur la parcelle n° 1736.

Projets routiers

Chemin Champs Devant

Afin d'obtenir une largeur de 6 mètres de route, une procédure d'expropriation d'environ 352 m² sur la parcelle privée n° 1763 a été nécessaire. Une convention a été signée avec le propriétaire dans laquelle il est mentionné que la cession de surface sera sans compensation financière.

L'encaissement de cette desserte, d'une longueur d'environ 130 m', sera entièrement refait à neuf afin d'accueillir la pose d'un enrobé puis d'un tapis de roulement.

Un passage canadien en amont ainsi que des gueules de loups seront posés afin de récolter les eaux de ruissellement pour les diriger dans le canal de l'Arnon et un éclairage, au moyen de 3 candélabres, sera également posé.

Rue des Rosiers

Une procédure d'expropriation d'environ 762 m² sur la parcelle privée n° 1736 et d'environ 249 m² sur la parcelle privée n° 1737 a été nécessaire afin d'augmenter la surface du domaine public communal pour y accueillir les nouvelles places de parc et la place à tourner. Des conventions ont été signées avec les propriétaires dans lesquelles il est mentionné que les cessions des surfaces seront sans compensation financière.

A la suite de la nouvelle place à tourner, vingt places de parc seront créées, y compris une place pour personne à mobilité réduite, et l'éclairage existant sera déplacé.

L'arrêt de bus « TRAVYS » au-devant de l'hôpital sera légèrement déplacé et adapté (hauteur bordure de 25 cm) conformément à la norme VSS 640075.

Procédure

Examen préalable

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (ci-après : LRou), les services cantonaux ont examiné ce projet en début d'année 2015 et rendu un préavis positif en date du 18 mai 2015.

Enquête publique

Après quelques modifications suite à l'examen préalable, le dossier a été déposé à l'enquête publique du 12 septembre 2015 au 11 octobre 2015.

A l'issue de cette enquête publique (travaux d'infrastructures et expropriations), aucune observation, ni opposition, n'a été enregistrée.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'adopter** le projet de réaménagement routier du secteur « Chemin Champs Devant » et « Rue des Rosiers ».

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Plan des infrastructures

Délégué municipal : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal

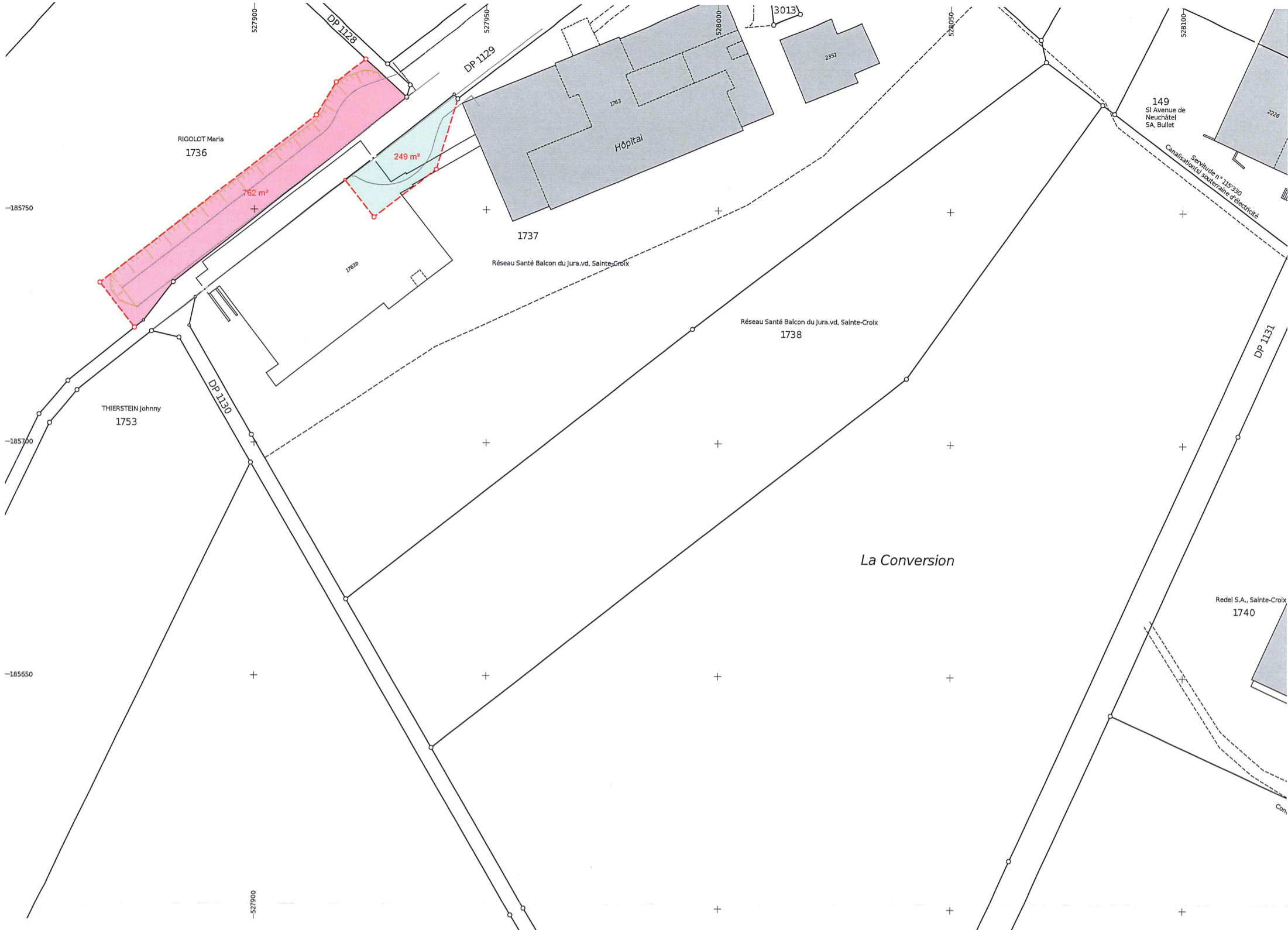


Tableau des terrains et droits à exproprier

Propriétaires	Parc.	Plans	Noms locaux	Nature	Surface total de la parcelle (BF) m²	Surface à exproprier m²	Servitudes touchées par l'expropriation	Observations
RIGOLOT Maria	1736	36	Chable à la Tille	Champ, pré, pâturage	13'928	762		Convention du
Réseau Santé Balcon du Jura.vd, Sainte-Croix	1737	36	Rue des Rosiers 29	Champ, pré, pâturage Jardin Bâtiment hospitalier n° ECA 1763a Bâtiment hospitalier n° ECA 1763b surface totale 1'406 m² (souterrain, sur plusieurs immeubles) Garage n° ECA 2351	4'225 6'577 1'684	249		Convention du
THEVENAZ René	1763	36	Champs-Devant	Champ, pré, pâturage	11'843	352	74'536	Convention du

Commune de Sainte-Croix

Travaux d'infrastructures
Crêt des Racines - Champs Devant

ENQUETE PUBLIQUE

Plan des emprises

Tableau des droits à exproprier

Echelle 1:500

Le Maître de l'ouvrage: Commune de Sainte-Croix
Au nom de la Municipalité:
Le Syndic Le Secrétaire

